



LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel
de défense et de protection civiles

130080

**ARRETE PREFECTORAL N°
MODIFIANT L'ARRETE N° 112566 DU 16 MAI 2011 RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
- COMMUNE D'ARGENTEUIL -**

LE PREFET

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- Vu** Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38 ;
- Vu** Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- Vu** L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;
- Vu** L'arrêté préfectoral du 26/06/2002 approuvant le plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur le territoire de la commune d'Argenteuil ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 10-092 du 10/02/2010 approuvant le plan de prévention du risque de mouvement de terrain sur le territoire de la commune d'Argenteuil ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 112566 du 16 mai 2011, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques à Argenteuil ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 12-11199 du 27/12/2012 prescrivant un plan de prévention du risque de mouvement de terrain pour les risques de retrait-gonflement des sols argileux et de glissement de terrain sur le territoire de la commune d'Argenteuil ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 12-11200 du 27/12/2012 prescrivant un plan de prévention du risque de mouvement de terrain pour les risques "carrières souterraines, remblais et dissolution du gypse sur le territoire de la commune d'Argenteuil ;
- Vu** L'arrêté inter-préfectoral n°2013-034 du 11/04/2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRt) du dépôt pétrolier classé "AS" exploité par la société Total Raffinage Marketing située à Gennevilliers ;

Considérant que le dossier d'information annexé doit être mis à jour ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

- Article 1** La commune d'Argenteuil est exposée au risque inondation, au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines, de remblais, de dissolution de gypse, de glissement de terrain, au retrait-gonflement des sols argileux et aux risques technologiques liés à l'exploitation de la société Total Raffinage Marketing située à Gennevilliers.
- Article 2** Le document communal d'information joint à l'arrêté n° 112566 du 16 mai 2011 est remplacé par le document d'informations mis à jour et annexé au présent arrêté.
- Article 3** Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont consignés dans le dossier d'informations dont la fiche synthèse est annexée au présent arrêté.

Le dossier, accessible sur le site internet de la préfecture, comprend les pièces suivantes :

- l'arrêté d'information des acquéreurs et locataire accompagné de la fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques, ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- les périmètres d'étude des plans de prévention des risques naturels ou technologiques prescrits
- Tout ou partie des plans de prévention des risques naturels ou technologiques approuvés

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

- Article 4** Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

- Article 5** Le présent arrêté et la fiche synthèse sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département. .

Il en sera de même à chaque mise à jour.

- Article 6** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires et Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 20 JUIN 2013

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur du cabinet

Gilles PRIETO

Commune de ARGENTEUIL

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 130080

20/06/13

mis à jour le 20/06/13

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

PPRi	date	26/06/2002 (approuvé)	aléa	inondation
PPRmt	date	10/02/2010 (approuvé)	aléas	Mouvements de terrain
	date		aléa	
PPRmt	date	27/12/2012 (prescrit)	aléa	Retrait gonflement des sols argileux et glissement de terrain
PPRmt	date	27/12/2012 (prescrit)	aléa	Risque carrière, dissolution du gypse et remblais
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques inondation de la seine sur Argenteuil	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur Argenteuil	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Dossier communal sur les risques majeurs	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING (Gennevilliers 92)	date	11/04/2013 (approuvé)	effet	Thermique et surpression
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques technologiques	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Zonage réglementaire du PPR T	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Plan de zonage du plan de prévention des risques naturels (Inondation)
Plan de zonage du plan de prévention des risques de mouvements de terrain approuvé
Plan de zonage réglementaire du PPRT
Périmètre d'étude des 2 PPR mt Prescrits

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date :

Le préfet de département

